



Monsieur...

Le Pôle des retraités de la Fonction Publique regroupe 5 organisations de retraités : ceux de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP), de l'Association Nationale des Retraités de La Poste et Orange (ANR), de l'Union Nationale des Personnels Retraités de la Gendarmerie (UNPRG), de l'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP), enfin de la Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM), en tout quelques 250000 retraités.

Les titulaires de retraites de la Fonction publique **ne sont pas des « nantis »**. Contrairement à ce qu'avancent de nombreux médias, le Conseil d'Orientation des Retraites, le COR, a récemment confirmé qu'à qualification et carrière égales, les pensions du public et du privé sont équivalentes. A l'image des 16 millions de retraités que compte notre pays – soit le quart de la population – ils subissent le **gel de leur pension et une baisse continue du pouvoir d'achat** : Tandis que le SMIC a augmenté de 23,2 % depuis 2004, les salaires de 17,1%, les retraites n'ont été réévaluées que de 11,6 % et leur montant est gelé depuis 3 ans (à l'exception d'un scandaleux 0,1% en 2015 !). Depuis l'indexation des pensions sur les prix, l'écart se creuse entre le pouvoir d'achat des salaires et celui des pensions. Et c'est pourquoi les retraités attendent des mesures pour enrayer cette spirale négative et revendiquent *une revalorisation des pensions tenant compte de l'évolution des salaires*. Tandis que les médias se complaisent à présenter les retraités comme des nantis, toujours entre 2 croisières luxueuses, nombre de ceux-ci ne perçoivent en réalité que de petites retraites ; et une part malheureusement croissante vit au dessous du seuil de pauvreté : c'est au prix de privations quotidiennes qu'ils survivent. La pension moyenne en brut est à peine supérieure à 1300€. Et pourtant ! Les retraités de la Fonction Publique, comme les autres, contribuent à la vie économique du pays en consommant, en s'investissant dans le milieu associatif et caritatif. Ils sont le lien intergénérationnel entre leurs parents âgés, leurs enfants et petits-enfants, épargnant ainsi à notre société un coût social encore plus élevé. Ils représentent en outre un potentiel de futurs emplois avec ceux que devrait générer la « silver économie ».

Outre les différentes réformes des retraites, d'autres politiques sont venues encore affecter les moyens d'existence de nos retraités.

**L'augmentation de la fiscalité** : Elle a frappé et frappe toujours les plus faibles avec la suppression de la demi-part pour les veuves, la fiscalisation de la majoration pour enfants, l'inéquitable contribution financière à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (les professions libérales en sont toujours exonérées)...

Le **domaine de la santé** n'est pas en reste avec la mise en place d'une *médecine à deux vitesses*, loin des objectifs qui ont fondé la Sécurité Sociale : Des médicaments toujours plus nombreux, peu ou mal remboursés, des restes à charge de plus en plus lourds malgré un recours aux complémentaires santé dont les cotisations augmentent plus que les pensions, un accès aux soins toujours plus difficile devant les désertifications de médecins généralistes mais aussi de spécialistes. *Nos retraités sont et restent attachés à la généralisation du tiers payant* qui facilite l'accès aux soins des plus démunis.

Dans le prolongement de ces constats, on ne saurait passer sous silence le sort réservé aux personnes en **perte d'autonomie**. Certes la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite Loi ASV) de décembre 2015 a constitué un premier pas dans la bonne direction mais tout le volet consacré à l'amélioration de l'accès aux établissements spécialisés pour les personnes très dépendantes a été sacrifié. Et par ailleurs, comme évoqué plus haut, le financement de la perte d'autonomie reste à la charge de quelques uns alors qu'il devrait relever de la solidarité nationale. Ce n'est pas en paupérisant les retraités d'aujourd'hui que des économies seront réalisées à plus long terme, lorsque, ayant atteint le 3<sup>ème</sup> âge, beaucoup d'entre eux seront contraints au placement en EPHAD où les coûts, même dans les établissements publics, dépassent déjà le montant de la plupart des pensions de retraite.

Quant à nos associations – toutes nos associations, quel que soit le statut de leurs adhérents (Fonction Publique ou Régime Général) -, qui défendent le droit de nos retraités, brisent leur isolement mais aussi jouent un rôle primordial dans la Solidarité, elles constatent avec amertume que, bien que représentant le quart de la population française, elles ne disposent d'aucune instance où faire entendre leurs voix : **les retraités ne sont pas représentés dans les instances qui décident de l'évolution de leurs pensions.**

Les fonctionnaires retraités que nous sommes sont **particulièrement attachés au Code des pensions civiles et militaires**, partie intégrante du statut de la Fonction publique.

Monsieur...

Vous êtes candidat à la magistrature suprême de notre pays. Par là même vous vous engagez à œuvrer au bien-être de notre nation, donc de toutes ses composantes.

Aussi apprécierions-nous que vous nous précisiez comment vous entendez répondre aux préoccupations qu'au nom de tous nos retraités nous venons de vous exposer.

Nous ne manquerons pas, bien sûr, de communiquer la teneur de votre réponse à nos mandants.

(Formule de politesse et signature de nos organisations)